

Marche-en-Famenne, le

Maîtres PIERARD&DUMOULIN²

Avenue de la Toison d'Or, 67

2 1 AOUT 2024

VILLE DE MARCHE-EN-FAMENNE Service Urbanisme Boulevard du Midi, 22 6900 Marche-en-Famenne

Tél.: 084.32.70.20 Fax: 084.32.70.33

E-mall: urbanisme@marche.be

6900

Marche-en-Famenne

N. Réf. : RU/2024/257/AB V. Réf. : 2024/1231/AV

Maîtres,

En réponse à votre demande d'informations réceptionnée le 07/08/2024 concernant

1) Une menuiserie sise Rue du Parc Industriel, 25 à 6900 Marche-en-Famenne cadastrée 1e division, section A n°889G3

appartenant à

Nous avons l'honneur de vous adresser ci-après les informations visées à l'article D.IV.99 et D.IV.100 du CODT.

Le Collège communal porte à votre connaissance qu'il est établi une taxe et/ou une redevance d'un montant total de 50,00 €. Cette somme est due au moment de l'introduction de la demande. Elle sera versée sur le compte bancaire BE08 0001 7596 9013 BIC - BPOTBEB1 et portera la communication suivante RU/2024/257/AB.

Pour une meilleure organisation de notre service, nous vous remercions de bien vouloir utiliser l'adresse mail unique : renseignements.notaires@marche.be

Veuillez agréer, Maîtres, l'assurance de notre considération distinguée.

PAR LE COLLEGE:

La Directrice générale f.f., Anne-Sylvie COLLARD Le Bourgmestre, André BOUCHAT



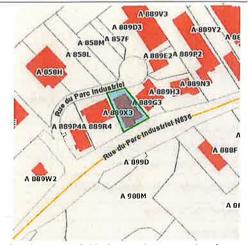
Votre contact : Service Urbanisme ● Tél. : 084.32.70.20 – 084/32/70.23. Vir est en Marche E-mail : renseignements.notaires@marche.be



RENSEIGNEMENTS URBANISTIQUES - Réf. : RU/2024-/NH - Demande du /2024

1) Menuiserie sise Rue du Parc Industriel, 25 à 6900 MARCHE-EN-FAMENNE Cadastrée 1ère Division / Section A / Numéro 889G3





Les documents en notre possession ne nous permettant pas de situer le ou les terrains au plan de secteur de manière absolument fiable, les renseignements ci-après sont donc donnés à titre indicatif et sont à vérifier éventuellement dans le cadre d'une demande de certificat d'urbanisme n° 2.

Afin que les actes notariés pulssent être passés sans retard et pour respecter le délai prévu au Code du Développement Territorial concernant les informations urbanistiques à fournir aux notaires, il nous est impossible de vous fournir les renseignements prévus aux articles D.IV.1§3,1° et D.IV.97 du Code du Développement Territorial relatifs à l'équipement de la parcelle en matière d'eau et d'électricité. Nous invitons donc les futurs acquéreurs à prendre contact avec la S.W.D.E. - Avenue des dessus de Lives 10 à 5101 Namur et avec ORES, Avenue Patton 237 à 6700 Arlon.

Parcelle concernée	Division: MARCHE-EN-FAMENNE 1 DIV/MARCHE-EN-FAMENNE/Section: A Numéro: A 889 G 3 INS: 83034 Surface calculée: 15.14 ares			
Permis d'urbanisation (anc. lotissement)	Parcelle située dans un permis d'urbanisation (anc. lotissement): Non			
Schéma d'Orientation local	Parcelle concernée par un SOL: Oui Code carto: 83034-PCA-0003-05 Code service: D8126/13A Libellé: Plaine Famenne - Aye (100% solt 15.14 ares) Historique dossier: arrêté ministériel du 18/10/2018 (approbation) entré en vigueur le 10/12/2018 Liendoc: Ici https://lampspw.wallonie.be/dgo4/site_thema/index.php?thema=sol_view&details=83034-PCA-0003-05			
Guides Régionaux d'Urbanísme	Parcelle située en GRU - Anciennement Zones Protégées en matière d'Urbanisme : Non Parcelle située en GRU - Anciennement Périmètres de Règlement Général sur les Bâtisses en Site Rural: Non			
Périmètre d'intérêt paysager (ADESA)	Sélection située dans un PIP: Non			
Rénovation urbaine	Parcelle située en rénovation urbaine (centre de Marche): Non			
Périmètre de reconnaissance économique	La parcelle se situe dans un périmètre de reconnaissance économique: Oui A 889 A 889 A 889 B 89 G 3 A 889 R 4 A 899 D			
Inventaire du patrimoine immobilier culturel	La parcelle est reprise dans l'inventaire du patrimoine immobilier culturel: Non			
Inventaire du contrat de rivière Ourthe	La parcelle est reprise dans l'inventaire du contrat rivière Ourthe: Non			
Antennes émettrices stationnaires SPW	Antenne présente sur la parcelle: Non			
Arbres et haies remarquables SPW	Un arbre se trouve dans la parcelle: Non Une haie ou un alignement d'arbres se trouve dans la parcelle: Non Une zone de haie remarquable se trouve dans la parcelle: Non La parcelle se trouve dans une zone AHREM: Non			
Aléa d'inondation	La parcelle n'est située dans aucune zone			
Axe de ruissellement concentré	Parcelle traversée par un axe de ruissellement concentré: Non			
Cours d'eau	Voies navigables: Non A 50 mètres: Non Non navigables de 1ère catégorie: Non			



	A 50 mètres: Non Non navigables de 2ème catégorie: Non A 50 mètres: Non Non navigables de 3ème catégorie: Non A 50 mètres: Non				
	Non navigables non classés: Non A 50 mètres: Non Dont la catégorle n'a pas été définie: Non A 50 mètres: Non				
Hydrologie	Nom du bassin: LA MARCHETTE				
Zone de prévention des captages (SPW)	Parcelle située dans une zone de prévention forfaitaire (II): Non Parcelle située dans une zone de prévention arrêtée (II): Non Parcelle située dans une zone de survelllance arrêtée III: Non				
Zone Natura 2000	Parcelle non située dans le périmètre d'une zone Natura 2000				
Zone Natura 2000 (100m)	Parcelle non située à moins de 100 mètres du périmètre d'une zone Natura 2000				
Zones d'assainissement	1 type(s) de zone(s) : Collectif (RAC)				
Cartographie des éboulements	Parcelle concernée par une contrainte physique relative aux éboulements : Non La parcelle est concernée par un versant supérieur à 30° : Non				
Berce du Caucase	Berce du caucase répertoriée sur la parcelle : Non				
Electricité	Parcelle traversée par une ligne Haute Tension : Non Parcelle située dans une zone tampon Haute Tension : Non				
Patrimoine	Le bâtiment situé sur la parcelle est repris au patrimoine : Non Parcelle contenant un site classé : Non Parcelle contenant un monument classé : Non La parcelle se situe dans une zone tampon : Non La parcelle se situe dans un patrimoine architectural : Non				
Plan de secteur	Nom du plan du secteur d'aménagement : MARCHE-LA ROCHE 1 Zone(s) d'affectation: Activité économique mixte (100% soit 15.14 ares) Surcharges du plan de secteur Périmètres des révisions partielles				
Nouvelles couches	Zone du SSC: Zone d'activité économique industrielle (art. 30) Zone forestlère (art. 36) Zone du RCU: Aire de bâti de grand gabarit de type industrialisé Aire paysagère - solde du territoire communal https://www.marche.be/administration/files/2012/07/Option-d-amenagement.pdf				
Réseau ferroviaire	Aucun réseau ferrovlaire à proximité				
Servitudes	La couche des servitudes n'a plus été actualisée depuis plusieurs années et n'est donc plus à jour. Au fur et à mesure des mises à jour du plan parcellaire cadastral, cette couche finira par complètement disparaître.(Source: SPF - Cadmap)				
Modifications à l'atlas de la voirie vicinale (SPW)	Modifications à l'atlas de la voirle vicinale: Non				
BDES Sol - Inventaire:	Parcelles pour lesquelles des démarches de gestion des sols ont été réalisées ou sont à prévoir (Art. 12 §2 et 3 du Décret) : Non Parcelles concernées par des informations de nature strictement indicative ne menant à aucune obligation (Art. 12 §4 du Décret) : Non				
Carte archéologique	La parcelle est concernée par la carte archéologique : Non				
PCDN 2021	Potentiel négatif du plan de secteur: Oui Le Plan Communal de Développement de la Nature reprend systématiquement toutes les zones d'habitat comme étant potentiellement négatives pour la biodiversité (rupture des corridors écologiques, bétonisation,). Il s'agit plutôt d'une indication pour attirer l'attention mais sans aucune contrainte légale. Potentiel positif du plan de secteur: Non Parcelles forestières résineuses impactant défavorablement: Non Ruptures écologiques par les volries: Non Sites ayant un intérêt écologique majeur: Non Structure Ecologique Principale: Non Eléments linéaires du maillage écologique: Non TOUT RENSEIGNEMENT COMPLÉMENTAIRE PEUT ÊTRE OBTENU PAR E-MAIL AUPRÈS DU SERVICE ENVIRONNEMENT DE LA VILLE DE MARCHE: environnement@marche.be				



Repris dans la limite d'un plan d'expropriation	Non
Repris dans le plan relatif à l'habitat permanent	Non
ait l'objet d'un plan de division	Non
Fait l'objet d'une procédure de salubrité	Non
Fait l'objet d'un permis de location	Non
ait l'objet d'une infraction constatée par PV d'urbanisme	Non
Se situe le long d'une voirie régionale	Oui - N836
A fait l'objet de permis d'urbanisme/lotir/urbanisation/environnement/déclaration de classe 3 depuis 1977	Oui voir ci-dessous
Remarque :	

N° Permis Demandeur N° Délivré	Situation	Nature Demande	Récépissé	Acc. Récep.	
		Division / Section / Cadastre		Autorisé	Refusé
	Lotissement (N° Lot)	1	Délivrance	Possession	
Permis d'Urbanisme		Zoning Industriel - 0 MARCHE	Construire un atelier de	01/01/1990	*****
B198700105		6900 Marche-en-Famenne	menuiserie	22/12/1987	
				Octroi Collège	
87/105		Division 1, section A n° 889G2		Déllvrance	(455)410
Permis d'Urbanisme		28 - 0 MARCHE	Transformer + extension atelier menuiserie	01/01/1990	****
B199400158		6900 Marche-en-Famenne		24/10/1994	
				Octroi Collège	
94/158		Division 1, section A n° 889G2		Délivrance	
Permis d'Urbanisme	-	28 - 0	Agrandir et transformer un	02/09/2003	
B200300133	33	6900 Marche-en-Famenne	atelier de menuiserie	08/12/2003	
				Octroi Collège	
2003/133		Division 1, section A n° 889G2		Délivrance	0
Permis d'Environnement		Rue du Parc Industriel 25	renouvellement	16/05/2022	
E202200004		6900 Marche-en-Famenne	autorisation d'exploitation d'une menuiserie	10/10/2022	
			α	Octroi Collège	
PE/2022/004		Division 1, section A n° 889G3		Délivrance Validité 20 ans (6/08/2042)	TENTE:

PAR LE COLLEGE

La Directrice générale f.f., Anne-Sylvie COLLARD Com. de la com. de la

Le Bourgmestre, André BOUCHAT

Envoyé par mail et par courrier ordinaire le



